

# **Appel à manifestation d'intérêt 2025 ACE - AFD**

**Accompagner les diagnostics de performance  
énergétique (DPE) dans un objectif de maîtrise  
des consommations d'énergie dans les  
bâtiments administratifs communaux.**



**Agence Calédonienne de l'Energie**

34 rue ALMA, Centre-Ville  
98000, NOUMEA  
[www.agence-energie.nc](http://www.agence-energie.nc)

**Agence Française de Développement**

1 rue de Barleux  
BP J1 - 98849, Nouméa Cedex  
[www.afd.fr/notre-agence-en-nouvelle-caledonie](http://www.afd.fr/notre-agence-en-nouvelle-caledonie)

## Table des matières

|     |                                                             |   |
|-----|-------------------------------------------------------------|---|
| 1.  | CONTEXTE, ENJEUX ET OBJECTIFS .....                         | 3 |
| 2.  | OBJET DE L'AMI.....                                         | 3 |
| 3.  | CONDITIONS DE L'AMI .....                                   | 4 |
| 3.1 | Engagement du demandeur .....                               | 4 |
| 3.2 | Sélection des dossiers .....                                | 4 |
| 3.3 | Financement et modalités d'intervention .....               | 5 |
| 4.  | MODALITES DE PARTICIPATION.....                             | 5 |
| 5.  | UTILISATION ET CONFIDENTIALITE DES DONNEES .....            | 5 |
| 6.  | MODALITES DE DEPOT DES CANDIDATURES .....                   | 6 |
| 7.  | CONTACT.....                                                | 6 |
|     | Annexe 1 : Modèle de lettre de manifestation d'intérêt..... | 7 |

## **1. CONTEXTE, ENJEUX ET OBJECTIFS**

L'Agence Calédonienne de l'Energie (ACE) s'est engagée dans la mise en œuvre d'une feuille de route 2025 pour la transition énergétique du territoire en cohérence avec le projet de Schéma de Transition Energétique de Nouvelle-Calédonie (STENC).

Cette feuille de route comprend plusieurs cibles et objectifs annuels qui se réfèrent aux grands enjeux de transition énergétique pour le territoire.

L'un des enjeux du STENC porte sur l'accélération de la transition énergétique du territoire et plus particulièrement des collectivités.

Le STENC a fixé comme objectif à 2035 une baisse minimum de 30% des dépenses énergétiques des entreprises, des industries et des collectivités. En effet, ce schéma tend vers une nécessaire maîtrise des consommations d'énergie.

Cet Appel à Manifestation d'Intérêt vise particulièrement **les communes de Nouvelle-Calédonie** afin de maîtriser au mieux leurs dépenses énergétiques liées aux bâtiments communaux de type tertiaire (ex : mairie).

## **2. OBJET DE L'AMI**

L'Agence Française de Développement (AFD) et l'Agence Calédonienne de l'Énergie (ACE) lancent un Appel à Manifestation d'Intérêt adressé **aux communes de Nouvelle-Calédonie**.

L'objectif de cet AMI est la réalisation de diagnostic de performance énergétique du bâtiment (DPE) dans le but d'identifier des actions d'améliorations ressortant des DPE, permettant aux communes de réduire leurs dépenses énergétiques au sein de leur bâtiment administratif principal (Mairie).

L'objet de la consultation est : **accompagner la réalisation de diagnostic de performance énergétique (DPE) dans un objectif de maîtrise des consommations d'énergie du patrimoine tertiaire communal.**

Cet appel à manifestation d'intérêt s'adresse **aux communes de Nouvelle-Calédonie**.

Les principaux enjeux du Diagnostic de Performance Energétique au sein d'un bâtiment est une évaluation visant à déterminer sa consommation énergétique ainsi que son impact sur l'environnement.

De plus, il permet de :

1. Quantifier la consommation énergétique du bâtiment en identifiant les poste les plus énergivores.
2. Sensibiliser les usagers afin d'encourager l'adoption de comportements éco-responsables et la mise en place de mesures visant à réduire la consommation énergétique.
3. Identifier les points faibles de l'enveloppe du bâtiment, des systèmes d'éclairage et de refroidissement, afin de cibler et prioriser les actions pouvant améliorer l'efficacité énergétique du bâtiment.
4. Contribuer à la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre associées à la consommation d'énergie du bâtiment tout en améliorant la performance énergétique.

Le logiciel de calcul de Performance Énergétique des Bâtiments a pour objectif d'évaluer la performance énergétique des bâtiments en Nouvelle-Calédonie. Dans la version actuelle du logiciel, quatre types d'usage sont traités (voir documentation métier pour le détail des éléments conventionnels suivant le type d'usage) :

- Logement,
- Résidence de tourisme,
- Commerce,
- Bureaux.

La performance énergétique d'un projet dépend en synthèse :

- de la consommation :
  - pour la climatisation,
  - pour l'éclairage intérieur,
  - pour la production d'ECS (Eau Chaude Sanitaire),
  - pour la VMC.
- des brasseurs d'air,
- des matériaux employés,
- des types de parois (et de leur teinte si elles sont exposées au soleil),
- des masques : lointains, masques de parois, masques de baies,
- des vitrages,
- des protections de baies,
- du photovoltaïque éventuellement installé et de la partie autoconsommée,
- de la ventilation naturelle,
- des performances des équipements :
  - de la climatisation,
  - de l'éclairage,
  - des équipements pour produire de l'ECS.

### **3. CONDITIONS DE L'AMI**

#### **3.1 Engagement du demandeur**

L'ACE aura le rôle de maître d'ouvrage dans la réalisation de l'étude.

**A ce titre et en répondant à cet AMI, la commune candidate s'engage donc à :**

- **Designer un référent technique au projet et une gouvernance (comité de pilotage),**
- **Identifier les acteurs locaux à concerter et aider le bureau d'études à les contacter,**
- **Valider une stratégie de concertation,**
- **Apporter au bureau d'études toutes les données nécessaires à sa mission,**
- **Confirmer le lancement des enquêtes et habiliter le bureau d'études à les mener,**
- **Autoriser le bureau d'études à recueillir toutes les données nécessaires.**

#### **3.2 Sélection des dossiers**

Les réponses fournies devront permettre de mesurer la pertinence de la candidature pour le territoire.

L'ACE se réserve le droit de ne pas donner suite aux candidatures issues du présent AMI.

Tout dossier incomplet ou non suffisamment explicité ne sera pas examiné.

### **3.3 Financement et modalités d'intervention**

La réalisation des études pourra être accompagnée à hauteur de **100% du montant de l'opération** par l'ACE.

- La maîtrise d'ouvrage est assurée par l'ACE.
- Les candidatures doivent être déposées par des collectivités.
- La candidature doit répondre aux conditions identifiées.

L'ACE assurera la rédaction du cahier des charges et l'analyse des offres.

L'ACE lancera les consultations auprès des bureaux d'étude, les analysera et contractualisera directement avec celui sélectionné.

L'ACE informera la commune de l'avancement de la procédure et transmettra le contrat passé avec le BE.

## **4. MODALITES DE PARTICIPATION**

Les communes de Nouvelle-Calédonie intéressées sont invitées à transmettre une **lettre de manifestation d'intérêt (modèle en annexe)** au plus tard le **30 septembre 2025**, à l'adresse suivante : [contact@agence-energie.nc](mailto:contact@agence-energie.nc)

Objet : « Candidature AMI – DPE mairie 2025 – Commune XXX »

Le dossier devra comporter :

1. Une **fiche d'identité de la commune** (raison sociale, statut, coordonnées).
2. Une **présentation succincte du bâtiment administratif principal** (surface, nombre d'occupants, consommations du bâtiment, ...).
3. Une **note d'intention** exposant :
  - a. La motivation de la commune à s'engager dans la démarche ;
  - b. La cohérence avec les orientations du STENC ;
  - c. Les dynamiques ou projets en cours (rénovation énergétique, gestion patrimoniale, projets EnR, etc.).
4. La **désignation d'un référent projet** au sein de la commune, et si possible, d'un comité de pilotage interne pressenti.
5. Des pièces annexes peuvent être ajoutées au dossier pour apporter des informations complémentaires si elles sont jugées utiles.

## **5. UTILISATION ET CONFIDENTIALITE DES DONNEES**

L'ACE assure que les documents à caractère confidentiel transmis dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt seront soumis à la plus stricte confidentialité et ne seront communiqués que dans le cadre de l'expertise interne.

Une fois le candidat sélectionné, les partenaires sont tenus de mentionner le soutien apporté par l'ACE dans leurs actions de communication et la publication de leurs résultats.

## **6. MODALITES DE DEPOT DES CANDIDATURES**

**Les candidatures doivent être transmises en version dématérialisée avant le 30 septembre 2025**

Elles doivent être envoyées via le site internet de l'Agence Calédonienne de l'Energie :  
<https://www.agence-energie.nc/demande-de-subvention/>

La réponse électronique ne doit pas dépasser la taille de 6 Mo. Si cela devait être le cas, nous vous remercions de l'envoyer via un service de transfert de fichier.

## **7. CONTACT**

Pour toutes questions relatives à la présente consultation et aux modalités de dépôt des dossiers il est possible de contacter par courriel : [loick.mahe@agence-energie.nc](mailto:loick.mahe@agence-energie.nc)

## **Annexe 1 : Modèle de lettre de manifestation d'intérêt**

[En-tête de l'établissement]

[Adresse]

[Contact]

[Date]

À l'attention de :

Agence Calédonienne de l'Énergie  
34, rue de l'Alma  
BP 5536 – 98853 Nouméa Cedex

**Objet** : Manifestation d'intérêt – Appel à Manifestation d'Intérêt pour la réalisation d'un Diagnostic de performance énergétique (DPE)

Madame, Monsieur,

La commune de [Nom de la commune] vous adresse par la présente sa manifestation d'intérêt pour participer à l'Appel à Manifestation d'Intérêt relatif à la réalisation de diagnostic de performance énergétique (DPE) dans un objectif de maîtrise des consommations d'énergie au sein de son bâtiment administratif principal.

Conformément aux objectifs du Schéma pour la Transition Énergétique de la Nouvelle-Calédonie (STENC), notre établissement souhaite s'engager dans une démarche de structuration et d'optimisation de son patrimoine immobilier.

Notre établissement s'engage à :

- Mobiliser un référent technique dédié ;
- Faciliter l'accès aux informations nécessaires ;
- Intégrer les résultats du SDIE dans ses réflexions stratégiques.

Vous trouverez en pièces jointes :

- Une fiche de présentation de notre établissement ;
- Une présentation succincte du patrimoine bâti (nombre de bâtiments, typologies, enjeux identifiés).
- Une note d'intention ;
- La désignation du référent projet.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

[Nom et signature du représentant légal]